

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

SIGNEZ LA PÉTITION CONTRE L'ARTICLE 44 !



Le 20 octobre dernier, l'article 44 a été adopté sans débat en utilisant le 49.3. Le gouvernement crée ainsi une présomption de culpabilité pour les professionnels de santé libéraux, en instaurant les indus par extrapolation.

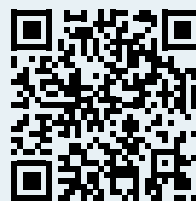
L'Assurance Maladie pourra, si elle relève des irrégularités dans les règles de tarification, **fixer un indu de façon forfaitaire par extrapolation à tout ou partie de l'activité**. Il s'agit d'un peu plus de mépris pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux ! Alors que les démissions sont légion à l'hôpital comme en libéral, le Gouvernement n'a rien

trouvé de mieux que cibler un peu plus les soignants libéraux comme **des fraudeurs par principe**. Car s'il est nécessaire que les fraudeurs soient poursuivis, cela doit se faire **sur la base d'un contrôle réel**. L'heure est grave, pour notre système de santé, et la priorité de nos responsables politiques est de renforcer l'arsenal répressif.



**MOBILISEZ-VOUS POUR QUE CE SYSTÈME DE CONTRÔLE
PAR EXTRAPOLATION NE SOIT PAS MIS EN ŒUVRE :
SIGNEZ EN LIGNE LA PÉTITION CONTRE L'ARTICLE 44 !**

Rendez vous sur la page
web : bit.ly/3FTeBZz
ou scannez ce QR code >



7 ORGANISATIONS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX REPRÉSENTANT :

- les chirurgiens • les médecins spécialistes • les médecins généralistes • les kinésithérapeutes
- les chirurgiens dentistes • les infirmières libérales • les pédicures-podologues,

s'unissent pour dénoncer ce mépris et alerter du danger de la mise en œuvre de ce texte qui contribuerait à décourager les professionnels du soin. Elles demandent le retrait pur et simple de l'article 44 du PLFSS 2023.

